13 mars 2024

CIRCULAIRE CTOI
2024-16

Madame/Monsieur,

DEMANDE DU STATUT D'OBSERVATEUR DE LA PART DU SHARK TRUST

Veuillez trouver, ci-joint, un courrier émanant du Shark Trust demandant à participer en tant qu'Observateur aux processus de la Commission des Thons de l'Océan Indien.

Conformément à l'Article XIV du Règlement intérieur de la CTOI, les Parties contractantes de la Commission pourraient souhaiter autoriser le Shark Trust à y prendre part en qualité d'Observateur compte tenu de l'intérêt manifesté envers la CTOI, comme indiqué dans la lettre ci-jointe. Ainsi, à moins que des objections ne soient reçues dans les 30 jours suivant la date de la présente Circulaire, le Secrétariat de la CTOI considérera que le Secrétaire exécutif est autorisé à adresser une invitation à cet observateur potentiel en vue de participer aux réunions de la CTOI en conséquence.

Cordialement,

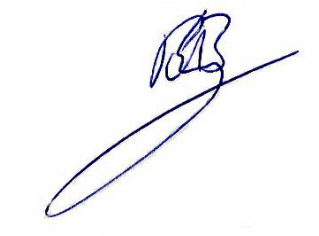

Paul de Bruyn
Secrétaire exécutif

Pièces jointes :

- Courrier du Shark Trust

Distribution

Parties contractantes de la CTOI : Australie, Bangladesh, Chine, Comores, Union Européenne, France (Territoires), Inde, Indonésie, Iran (Rép. Islamique d'), Japon, Kenya, Rép. de Corée, Madagascar, Malaisie, Maldives, Maurice, Mozambique, Oman, Pakistan, Philippines, Seychelles, Somalie, Afrique du Sud, Sri Lanka, Soudan, Rép. Unie de Tanzanie, Thaïlande, Royaume-Uni, Yémen. **Parties coopérantes non-contractantes :** Liberia **Organisations intergouvernementales, organisations non-gouvernementales. Présidente de la CTOI. Copie :** Siège de la FAO, Représentants de la FAO auprès des CPC.

Ce message est envoyé uniquement par email.

8 mars 2024

Chère Mme Jung-re Riley Kim, Présidente de la Commission des Thons de l'Océan Indien,

Demande d'obtention du statut d'observateur : Shark Trust

Le Shark Trust en bref : Depuis plus de 25 ans, le Shark Trust œuvre, en tant qu'organisation de sensibilisation basée sur la science, à la conservation des espèces et à la durabilité des pêches et du commerce.

Ces dix dernières années, nous avons été des observateurs actifs auprès de la Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique (CICTA), de l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest (NAFO) et de la Commission Générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM), où nous avons contribué à l'avancement de la gestion des pêches de raies et de requins et à l'amélioration de la mise en œuvre des réglementations existantes. Le Shark Trust est un partenaire fondateur de la Shark League.

Nous sommes, en outre, un Partenaire coopérant du Protocole d'entente sur les requins de la Convention sur les espèces migratrices et contribuons au processus de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES).

Nous avons publié, en 2023, « Combler les lacunes qui entravent la conservation des requins : une analyse des politiques des Parties à la CICTA pour les élasmobranches de l'Atlantique inscrites à la CITES », et nous travaillons actuellement avec plusieurs Parties de la CICTA en vue de résoudre les problèmes identifiés.

Nous avons précédemment contribué aux processus de la CTOI à travers notre affiliation à Shark Advocates International, qui est déjà inscrit en qualité d'observateur à la CTOI. Nous serions toutefois heureux de contribuer à la prochaine Réunion de la Commission en notre propre nom. Nous pensons respectueusement que nous pouvons apporter à la CTOI nos années d'expérience en matière de collaboration avec les ORGP, et notamment : nos positions politiques fondées sur la science ; une action claire en faveur de la promotion de l'application et de la mise en œuvre des mesures existantes et le désir un voir un réel changement dans l'eau : offrir un avenir plus durable pour les pêches et ceux qui en dépendent pour leur sécurité alimentaire.

Veuillez vous reporter à l'Appendice 1 pour des informations additionnelles sur les objectifs et les activités du Shark Trust. Je serais heureuse de répondre à toute question.

Je vous remercie de votre attention.

Cordialement,

Mme Ali Hood | Directrice de la Conservation

Appendice 1

Présentation de l'organisation caritative Shark Trust
Objectifs et activités

Notre mission

L'objectif de Shark Trust est de préserver l'avenir des requins, des mantes et des raies à travers un changement positif. Nous atteignons cet objectif grâce à la science, l'information, l'influence et l'action.

Nous travaillons au niveau mondial dans le but d'améliorer l'état de conservation des requins, des mantes et des raies en plaidant en faveur d'un changement politique. Et en générant une action collective pour soutenir nos objectifs.

Nous pensons qu'un changement positif est réaliste. Notre vision est un avenir où les requins, les mantes et les raies prospèrent au sein d'un écosystème marin globalement sain.

Nos objectifs

La Charte du Shark Trust (1997) définit les objectifs suivants pour lesquels le Trust a été établi :

Faire avancer la conservation des requins, des raies et des chimères et de leur environnement naturel dans les eaux du Royaume-Uni et dans les eaux européennes et internationales.

Sensibiliser le public aux menaces qui pèsent sur ces espèces et leur habitat naturel et promouvoir et diffuser les projets de recherche sur leur écologie et leur cycle vital.

Notre activité
Action de conservation

Nous travaillons en collaboration et en partenariat en vue de promouvoir et défendre des solutions crédibles aux principaux défis à relever en matière de conservation en :

- Fournissant des arguments fondés sur des éléments de preuves convaincants et probants pour remédier à la surpêche de requins et de raies dans le monde entier.
- Informant et influençant les décideurs afin de garantir une gestion des pêches de raies et de requins efficace et basée sur la science.
- Engageant le dialogue avec une grande diversité de parties prenantes issues de Gouvernements, d'ONG et de l'industrie.
- Développant et présentant des plans de conservation et de rétablissement basés sur la science pour les espèces vulnérables de raies et de requins.
- Adoptant des preuves scientifiques pour identifier les priorités, évaluer des options de conservation et produire des données robustes à l'appui de la défense de notre politique.

Engagement communautaire

Nous nous employons à mobiliser et influencer le public et les communautés par la promotion du rôle crucial que joue la science dans la conservation des raies et des requins en :

- Fournissant des informations accessibles fondées sur des preuves pour ce qui concerne les requins et leur conservation.
- Inspirant une action positive en faisant connaître efficacement nos travaux et en mobilisant un large soutien pour les campagnes et les projets.
- Recherchant et partageant les meilleures pratiques dans la communication sur la conservation.

Document constitutif

Le Shark Trust est une association à but non-lucratif à responsabilité limitée par garantie, régie par sa Charte constituée le 2 juillet 1997, et immatriculée en tant qu'organisation caritative le 1er septembre 1997. Les administrateurs de l'organisation caritative sont les directeurs de l'association à but non-lucratif. Si l'association venait à être liquidée, les membres (administrateurs) sont tenus de verser un montant maximum de 1£.

Structure, gouvernance et gestion

Le Shark Trust est dirigé par un conseil d'administration volontaire qui se réunit quatre fois par an et qui est chargé de l'orientation stratégique et de la politique de l'association. Le conseil est composé de huit administrateurs rassemblant des compétences internationales et sectorielles considérables. Les administrateurs sont spécifiquement sélectionnés pour apporter la gouvernance nécessaire pour poursuivre les objectifs du Trust. Leurs compétences incluent la science et la conservation, les affaires et le domaine juridique, les médias et les communications.

Le Conseil supervise une équipe dédiée qui est également soutenue par un Comité Scientifique volontaire.

le 8 mars 2024